

Canadian Postmasters  
and  
Assistants Association



l'Association canadienne  
des maîtres  
de poste et adjoints

# Le maître de poste canadien



*Joyeuses Pâques*

**mars 2006**

## États financiers

Une copie des états financiers 2005  
est disponible sur demande.

Voir à la page 6.

Pour connaître l'endroit et les dates  
des congrès annuels de sections  
et de la réunion annuelle nationale,  
regardez à la page 5.

---

---

Mise à jour sur les négociations  
pour plus d'information  
voir à la page 6.

---

---

Avez-vous rempli un nouveau formulaire  
de désignation du bénéficiaire pour  
votre régime d'assurance-vie collective?  
Regardez à la page 11  
pour plus de détail.

### CHANGEMENT D'ADRESSE

Afin de maintenir nos listes d'envoi à jour,  
veuillez faire parvenir vos changements d'adresse  
au bureau national dès que possible.

**Recensement**  
Le 16 mai  
Soyez du nombre en ligne!



**Census**  
May 16  
Count yourself in online



**Le maître de poste canadien** est publié deux fois  
par année par l'Association canadienne des maîtres  
de poste et adjoints.

#### Présidente nationale

Leslie A. Schous

#### Vice-Président national

Pat E. Fagan

#### Vice-Président national

Pierre Charbonneau

#### Secrétaire-Trésorière nationale

Shirley L. Dressler

#### Personnel de soutien

Sylvie Duguay  
Lise Deschamps  
Lucie Clermont  
Monia Denis  
Pascal Leroux



#### Éditeur

ACMPA

#### Représentants des sections

Une liste complète est dans ce magazine.

Pour tout commentaire, suggestion ou  
correspondance, écrire à :

ACMPA  
281 Queen Mary  
Ottawa ON K1K 1X1

Tél. (613) 745-2095 Fax (613) 745-5559

courriel : [mail@cpaa-acmpa.ca](mailto:mail@cpaa-acmpa.ca)

site internet : [www.cpaa-acmpa.ca](http://www.cpaa-acmpa.ca)

n° de convention 40069832

ISSN/0008-4794

# CPAA Union Representatives / Représentants syndicaux de l'ACMPA

281 Queen Mary, Ottawa, Ontario K1K 1X1 mail@cpaa-acmpa.ca

## Name and address / Nom et adresse

## Email / Courriel

## Fax

## Tel. No. / n° de tél. Off.-bureau Home-rés.

Mrs. Leslie A. Schous Nat. Pres. / Prés. Nat.	LeslieSchous@cpaa-acmpa.ca	613-745-5559	613-745-2095	613-747-6131
Mr. Pat E. Fagan Nat. Vice Pres. / Vice-prés. Nat.	PatFagan@cpaa-acmpa.ca	613-745-5559	613-745-2095	613-841-7309
M. Pierre Charbonneau Nat. Vice Pres. / Vice-prés. Nat.	PierreCharbonneau@cpaa-acmpa.ca	613-745-5559	613-745-2095	819-772-2430
Mrs. Shirley L. Dressler Nat. Sec.-Treas. / Sec.-Trés. Nat.	ShirleyDressler@cpaa-acmpa.ca	613-745-5559	613-745-2095	613-260-8870

## Newfoundland and Labrador / Terre-Neuve et Labrador

Ms. Roberta C. Bellows, Pres., PO Box 170 Benoit's Cove, NL A0L 1A0	roberta.bellows@nf.sympatico.ca	709-785-1289	709-789-3366	709-785-1288
Mrs. Louise Ade, Vice Pres., Goulds, NL A1S 1G2		709-834-1536	709-364-6888	709-834-4289
Mr. Norman J. Randell, Sec.-Treas., PO Box 293 Bishop's Falls, NL A0H 1C0	norman.randell@nf.sympatico.ca	709-257-1112	709-258-6555	709-257-4512
Mr. William Dawe, Dir., PO Box 25 Coley's Point S, NL A0A 1X0	william.dawe@nf.sympatico.ca	709-786-9492	709-786-0466	709-786-3018
Mr. Lester I. George, Dir., PO Box 161 Burnt Point, NL A0A 1M0	lesterg@personainternet.com	709-584-3963	709-584-3803	709-584-3963
Mrs. Kimberly V. Hunt, Dir., 20 Dawes Place Conception Bay South, NL A1X 6Z7 (Manuels)	kvhunt@sympatico.ca	709-744-2546	709-834-8361	709-744-1945

## Maritime / Maritimes

Ms. R. Anne Watts, Pres., PO Box 58 Summerside, PE C1N 4P6 (O'Leary)	awatts@pei.aibn.com	902-888-1997	902-859-2402	902-888-2178
Mrs. Karen E. MacDonald, Vice Pres., 247 Walker Summerside, PE C1N 5S6 (Borden-Ca.)	kmacdonald@pei.aibn.com	902-436-0464	902-855-2400	902-436-4822
Mrs. Betty Ross, Sec.-Treas., 4823 Scotsburn Road RR 2 Scotsburn, NS B0K 1R0	bross@pei.aibn.com	902-485-2591	902-485-6548	902-485-6198
Mrs. Catherine B. Léger, Dir., 123 Coates Mills S Rd Ste-Marie-De-Kent, NB E4S 1P2	cvautour@pei.aibn.com	506-955-8193	506-955-3214	506-955-3296
Mr. R. Bruce Redden, Dir., 148 Maple Ave, PO Box 256 Berwick, NS B0P 1E0	bredden@pei.aibn.com	902-538-0106	902-538-9254	902-538-7947
Mme Diane Bouchard, Dir., 6765 Route 134 McIntosh Hill, NB E4S 5N4 (Boucouch.)	dbouchard@pei.aibn.com	506-743-8004	506-743-6325	506-743-5233

## Québec

Mme Jacinthe Turcotte, Prés., 40 rang de la Rivière Maddington Falls, QC G0Z 1C0 (St-Cyrill.)	jmurturcotte@distributel.net	819-367-2441	819-397-2319	819-367-2081
M. Bernard Choquette, Vice-prés., 973 rue Royale Massueville, QC J0G 1K0 (St-Aimé)	cbchoquette@cablemonteregie.com	450-788-2843	450-788-2977	450-788-2966
M. Jacques Vézina, Sec.-Trés., C.P. 368 Neuville, QC G0A 2R0 (St-Basile)	vezjac@videotron.com	418-876-2738	418-329-2595	418-876-2435
Mme Odette Desgagnés, Dir., 572 ch. du Quai St-Joseph de la Rive, QC G0A 3Y0 (Les Éboul.)	gantblanc@sympatico.ca	418-635-1586	418-635-1180	418-635-2505
Mme Loraine Rochette, Dir., 274 Charron St-Augustin de Desmaures, QC G3A 2G3 (Ste-Brigi.)	l.rochette2@sympatico.ca	418-878-8621	418-825-3172	418-878-5908
Mme Joane DesAlliers, Dir., 354 St-Paul St-Ubalde, QC G0A 4L0	jdesalliers@globetrotter.net		418-277-2473	418-277-2558

## Ontario

Mr. Frank Gelling, Pres., 6 Sunset Street Holland Landing, ON L9N 1H4 (King City)	rgell@sympatico.ca	905-967-0143	905-833-5303	905-967-0073
Mrs. Brenda McAuley, Vice Pres., 2004 Sagebrush Place Sudbury, ON P3A 4X7 (Capreol)	bmcauley_cpaa@sympatico.ca	705-521-1888	705-858-3383	705-521-1117
Mrs. Sandra L. Wilson, Sec.-Treas., RR 1 C1705 Cannington, ON L0E 1E0 (Waubaushe.)	sandra-cpaa@sympatico.ca	705-432-3322	705-538-2020	705-432-2259
**				
Mme Rita Chartrand, Dir., 1326 North Road Markstay, ON P0M 2G0	rita.chart@sympatico.ca	705-853-1210	705-853-4356	705-853-1209
Mrs. Connie A. Burggraf, Dir., 6138 Concession 2, RR2 New Lowell, ON L0M 1N0 (Angus)	connie4cpaa@sympatico.ca	705-424-3377	705-424-5653	705-424-2098

## Manitoba

Mr. Ray R. Moreton, Pres., PO Box 193 Miami, MB R0G 1H0	rmoreton@mts.net	204-435-2023	204-435-2618	204-435-2378
Mrs. Hope M. Toporowski, Vice Pres., PO Box 121 Fork River, MB R0L 0V0	hopecpaa@mts.net	204-657-2337	204-657-2453	204-657-2249
Mrs. Becky Laba, Sec.-Treas., Box 1 River Hills, MB R0E 1T0	beckylaba@mts.net	204-348-3335	204-348-3686	204-348-3111
Mrs. Julie Hughes, Dir., Box 11, Group 4, RR 1 Anola, MB R0E 0A0 (Beausejou.)	j_hughes@mts.net	204-866-3217	204-268-2731	204-866-3217
Ms. Lynda A. Kolly, Dir., 2561 Knowles Ave Winnipeg, MB R2G 2K7 (East Selk.)	lyndako@shaw.ca	204-482-1237	204-482-1237	204-224-2931
Mr. James G. Roszell, Dir., PO Box 1469 Russell, MB R0J 1W0	jroszell@mts.net	204-773-3420	204-773-3283	204-773-3998

## Saskatchewan

Mr. Darwin H. Hoimyr, Pres., PO Box 673 Carlyle, SK S0C 0R0	darwin@cpaask.org	306-453-2352	306-453-2301	306-453-6258
Mrs. Pat L. Killian, Vice Pres., Box 250 Cupar, SK S0G 0Y0	pat@cpaask.org	306-723-4777	306-723-4222	306-723-4927
Mr. Glen A. Smith, Sec.-Treas., PO Box 292 Saltcoats, SK S0A 3R0	glen@cpaask.org	306-744-2270	306-744-8100	306-744-2341
Mrs. Sue A. Verhelst, Dir., PO Box 828 Radville, SK S0C 2G0	sue@cpaask.org	306-869-2527	306-869-2433	306-869-2294
Mrs. Trudy S. Labarowski, Dir., PO Box 183 Pennant Station, SK S0N 1X0	trudy@cpaask.org	306-626-3223	306-626-3235	306-626-3224
**				

## Alberta, Northwest Territories and Nunavut / Alberta, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut

Mrs. Denice A. Pharis, Pres., PO Box 439 Thorsby, AB T0C 2P0	dpharis@airsurfer.ca	780-789-2606	780-789-3600	780-789-3132
Mrs. Lana R. Slowsky, Vice Pres., PO Box 625 Bashaw, AB T0B 0H0		780-372-2441	780-372-3033	780-372-2441
Mrs. Linda J. Skiba, Sec.-Treas., PO Box 365 Willingdon, AB T0B 4R0 (Armena)	ljskiba@msn.com	780-367-2989	780-367-2548	780-367-2988
Mr. Jim W. Bishoff, Dir., 421 St. Andrews Cres Stony Plain, AB T7Z 1K5 (Onoway)		780-963-7346	780-967-2454	780-963-7346
Mr. Daniel L. Maheux, Dir., 1B-737 Mallard Alley Canmore, AB T1W 2A8	dmaheux@telus.net	403-678-4075	403-678-4377	403-678-4564
Mrs. Lynn C. Barrie, Dir., 348 Highland Circle Strathmore, AB T1P 1V5		403-901-2018	403-934-3575	403-934-9834

## British Columbia and Yukon / Colombie-Britannique et Yukon

Mrs. Sonja J. Lemay, Pres., 3437 Lockhart Crescent Armstrong, BC V0E 1B8	sonjacpaa@telus.net	250-546-0085	250-546-8274	250-546-8534
Mrs. Sherry M. Blancher, Vice Pres., Box 213 Balfour, BC V0G 1C0	jakecpaa@shaw.ca	250-229-5495	250-229-4612	250-229-4612
Mrs. JoAnn R. Cornies, Sec.-Treas., Box 191 Lytton, BC V0K 1Z0	joanncpaa@telus.net	250-455-0282	250-455-2233	250-455-2248
Mrs. Barbara J. Lincoln, Dir., 7519 Sechelt Inlet Road Sechelt, BC V0N 3A4	pauillincoln@dccnet.com	604-885-6006	604-885-2411	604-885-6006
Mrs. Susan Argotoff, Dir., RR1 S-2 C-16 Crescent Valley, BC V0G 1H0	bsarg@netidea.com	250-359-7544	250-359-7788	250-359-7523

\*Mrs. Marian Percy, Dir., \*\*\* Temporary Leave of Absence / Congé temporaire \*\*\*

## Message de la Présidente



La dernière fois où je me suis assise pour rédiger un message aux membres, la saison d'hiver s'annonçait de concert avec le temps des Fêtes. Me voici aujourd'hui en plein cœur de l'hiver que je regarde de mon bureau au 281, rue Queen Mary, et je rêve avec mélancolie au printemps.

Parlant de printemps, nous serons bientôt dans la « saison des congrès » et, comme toujours, nous espérons que vous prendrez le temps d'assister à votre congrès de section afin d'être à l'affût des activités de l'ACMPA et des enjeux auxquels nous devons faire face. Vous trouverez d'ailleurs une liste des congrès de sections avec les dates, les emplacements et les numéros de téléphone appropriés dans cette édition du magazine *Le Maître de poste canadien*.

Les négociations progressent normalement. Au moment où j'écris ces lignes, nous avons déjà passé quinze jours à la table de négociation avec la Société canadienne des postes et nous avons prévu des dates de rencontres jusqu'à la fin du mois de mars. Notre négociateur en chef, Pat Fagan, vous donnera plus d'informations plus loin dans ce magazine. Tel que je le mentionnais dans notre dernière édition : « *Bien que nous anticipons une ronde plus courte cette fois-ci, comparativement à la dernière ronde qui s'était étirée sur 15 mois, nous ne sacrifierons pas les droits et les avantages sociaux de nos membres uniquement sous prétexte d'avoir une ronde de négociation expéditive.* »

Le dossier sur notre plainte concernant l'équité salariale a progressé légèrement. La Commission canadienne des droits de la personne (CCDP) propose un « protocole d'entente possible ». Nous avons choisi l'option où la Société retiendra les services d'un consultant, devant être accepté mutuellement par les parties, qui offrira son opinion professionnelle sur l'enjeu de l'équité salariale et les détails requis pour résoudre cette plainte. Nous sommes dans l'attente d'une décision de la part de la CCDP.

Par ailleurs, nous espérons voir de l'amélioration au niveau des relations du travail dans toutes les régions du pays. Lors d'une réunion avec la présidente-directrice générale, Moya Green, le 19 décembre dernier, nous avons exprimé notre inquiétude générale en ce qui a trait aux relations qui se détériorent entre la SCP et l'ACMPA partout au pays. Nous avons justifié nos craintes à Mme Green en démontrant l'augmentation significative du nombre de griefs en 2004. Mme Green nous a donné un engagement ferme en indiquant que le nombre de griefs serait réduit de façon considérable d'ici l'an prochain. Certains présidents de section ont déjà noté une certaine amélioration, alors que d'autres doivent toujours se battre pour régler plusieurs enjeux non-résolus. Nous ne pouvons qu'espérer que le message clair et sans équivoque, livré à l'ACMPA par Moya Green, a aussi été transmis aux gestionnaires du pays.

Mentionnons que le bureau national est très occupé avec les questions de gestion des présences, de dotation, de santé et sécurité, et de paye pour ne nommer que ceux-là. Comme toujours, nous comptons sur vous pour nous faire part des problèmes auxquels vous faites face. Nous vous remercions d'ailleurs de nous tenir informés de ce qui se passe partout dans vos régions. N'hésitez jamais à communiquer avec vos représentants syndicaux. Entre-temps, nous avons très hâte de vous voir lors des prochains congrès. Nous vous souhaitons de passer un bel été.

Leslie A. Schous

2006

## Congrès annuel des sections

### Terre-Neuve & Labrador

Hôtel Gander  
100, autoroute Trans-Canada  
Gander, NL A1V 1P5  
**6 & 7 mai 2006**  
Tél. 709-256-3931 Fax 709-651-2641

### Manitoba

Hôtel Viscount Gort  
1670, avenue Portage  
Winnipeg, MB R3J 0C9  
**5, 6 & 7 mai 2006**  
Tél. 204-775-0451 Fax 204-772-2161

### Maritimes

Hôtel Park Place Ramada Plaza  
240, avenue Brownlow  
Centre Park Place  
Dartmouth, NS B3B 1X6  
**26, 27 & 28 mai 2006**  
Tél. 902-468-8888 Fax 902-468-8765

### Saskatchewan

Saskatoon Inn  
2002, promenade Airport  
Saskatoon, SK S7L 6M4  
**2, 3 & 4 juin 2006**  
Tél. 306-242-1440 Fax 306-244-2779

### Québec

Holiday Inn  
2675, boulevard du Royaume  
Jonquière, QC G7N 5B8  
**19, 20 et 21 mai 2006**  
Tél. 418-548-3124 Fax 418-548-1638

### Alberta, T.N.-O & NU

Leduc Inn  
5705 - 50<sup>e</sup> rue  
Leduc, AB T9E 6Z8  
**9, 10 & 11 juin 2006**  
Tél. 780-986-6550 Fax 780-986-7885

### Ontario

Holiday Inn  
20, chemin Fairview  
Barrie, ON L4N 4P3  
**5, 6 & 7 mai 2006**  
Tél. 705-728-6191 Fax 705-728-1718

### C.-B. & Yukon

Hôtel Best Western Dorchester  
70, rue Church  
Nanaimo, BC V9R 5H4  
**14 mai 2006**  
Tél. 250-754-6835 Fax 250-754-2638

## Réunion annuelle nationale

Bureau national ACMPA  
281, rue Queen Mary  
Ottawa ON K1K 1X1  
**30 septembre 2006**  
Tél. 613-745-2095 Fax 613-745-5559

À cette réunion, les membres recevront un rapport des activités du bureau national de direction de l'Association tel que stipulé dans nos règlements.

## Mise à jour sur les négociations Mars 2006

*par Pat E. Fagan*

L'Association et la Société ont commencé les négociations pour une nouvelle convention collective le 14 novembre 2005. À ce jour, nous avons eu 24 sessions de négociation au cours desquelles les parties ont déposé près de 100 demandes de changements à la convention.

Toutes les demandes ont fait l'objet de discussion et plusieurs d'entre elles ont été résolues. Nous en sommes maintenant à l'étape finale de la négociation, alors que nous échangeons des offres globales dans le but de régler les enjeux non-résolus.

Nous venons tout juste de terminer une semaine intense de négociation durant laquelle nous avons conclu une entente sur plusieurs de ces enjeux non-résolus. Les deux parties revoient présentement leur position respective avant de retourner à la table pour poursuivre les négociations le 23 mars prochain.

Nous espérons que d'ici à ce que vous receviez ce magazine, nous aurons résolu les derniers enjeux et négocié une nouvelle convention collective.

Nous vous fournirons des mises à jour additionnelles par le biais de notre site Web au fur et à mesure où la négociation évoluera.



---

### Commander vos états financiers 2005 de l'ACMPA

Les états financiers vérifiés 2005 seront disponibles vers le début du mois d'avril. Pour recevoir une copie des états financiers, veuillez remplir le coupon ci-dessous et le retourner à :

ACMPA, 281, rue Queen Mary, Ottawa, ON K1K 1X1

*(SVP ÉCRIRE EN LETTRES MOULÉES)*

\_\_\_\_\_

Nom

\_\_\_\_\_

Adresse

\_\_\_\_\_

Ville – Province – Code postal

# TEMPS DES VACANCES

par Shirley L. Dressler

Avec les températures chaudes qui se pointent à l'horizon, plusieurs d'entre nous se laissent transporter par des pensées de vacances estivales et de relaxation.

Nous vous invitons à vous référer à l'article 23 de notre convention collective qui explique en détail le processus à suivre lorsque vous planifiez les congés annuels au sein de votre bureau respectif. Voici un bref résumé de l'article :

- ◆ L'année de congés annuels s'étend du 1<sup>er</sup> avril d'une année donnée jusqu'au 31 mars de l'année suivante. Les congés annuels doivent être prévus à l'horaire et pris avant le 1<sup>er</sup> avril.
- ◆ Les maîtres de poste ont le premier choix de vacances annuelles, suivis des adjoints principaux. Viennent ensuite les adjoints qui travaillent à plein temps, suivis des adjoints à temps partiel.
- ◆ Pour les adjoints à plein temps et ceux à temps partiel, l'ordre de priorité est basé sur la période d'emploi continu qu'ils ont respectivement à leur actif.
- ◆ Une fois les premières sélections effectuées, les employés continuent de choisir les autres périodes de congés annuels dans le même ordre de priorité et ce, jusqu'à ce que tous les congés annuels soient portés à l'horaire.
- ◆ Si des horaires de remplacement peuvent être établis, et si c'est possible dans votre bureau, plus d'un employé peut prendre des vacances pendant la même période.
- ◆ Lorsque vous êtes en congés annuels autorisés, vous continuez de recevoir votre rémunération.

Vos crédits de congés annuels sont expliqués à l'article 22 de notre convention collective.

Ceci dit, peu importe la période où vous choisirez de prendre vos vacances, nous espérons que vous trouverez le temps de relaxer et d'en profiter au maximum.





# JE CHOISIS DE PRENDRE MA PENSION?

par Pierre Charbonneau

- Réduite                       Non-réduite

- avec une pension réduite
  - jusqu'à un maximum de 10 ans avant la date à laquelle vous êtes admissibles à une pension non-réduite.
- avec une pension non-réduite
  - à l'âge de 60 ans ou plus avec au moins 2 années de service admissible ou de participation au régime; ou
  - à l'âge de 55 ans ou plus avec au moins 30 années de service admissible.

## QUELS RÉGIMES D'ASSURANCE PUIS-JE CONSERVER?

- assurance-vie de base      ● assurance pour soins médicaux      ● assurance dentaire
- Seule l'assurance-vie de base peut être déduite directement de votre chèque de pension à la fin de chaque mois.
- Vous devrez fournir un spécimen de chèque qui autorisera des prélèvements mensuels dans votre compte bancaire pour :
  - l'assurance pour soins médicaux
  - l'assurance dentaire

## À QUELLE DATE DEVRAIS-JE PRENDRE MA RETRAITE?

OU

## QUELS PIÈGES DEVRAIS-JE ÉVITER?

Ne prenez pas votre retraite avant **d'atteindre un repère important de votre pension** (par exemple : 24.99 années de service admissibles à la retraite plutôt que 25). **Les facteurs de réduction sont très différents.**

**Ex. :** Jean Retraite est âgé de 50 ans et sa date de naissance est le 22 février 1956. Il a débuté son travail pour Postes Canada le 18 juin 1979. Il décide de prendre sa retraite le 1<sup>er</sup> mars 2006.

Est-ce une bonne date?

**NON**, la date à retenir est sa date d'entrée en fonction, soit le 18 juin 1979. En prenant sa retraite le 1<sup>er</sup> mars 2006 :

- Jean Retraite n'aura accumulé que 26.534 années de service au lieu de 27.
- Jean Retraite perdra de l'argent, soit près de 4% par mois le reste de sa vie.

Pour plus d'informations, visitez le site Web suivant : [www.cpcpension.com](http://www.cpcpension.com).

**N.B. :** Il est toujours très décevant de rembourser l'employeur pour des vacances avant de prendre votre retraite. Référez-vous à l'article 22 de la convention collective avant de prendre la totalité de vos congés annuels.

ex. : Monsieur Chanceux prendra sa retraite le 1 juillet 2006 avec 21 ans d'emploi continu. Il ne peut prendre que sept jours et demi (7 1/2) de vacances avant de prendre sa retraite. (Calendrier de vacances : 1 avril au 31 mars de l'année suivante)



## **QUI DEVEZ-VOUS AVISER?**

- ◆ Le Service des avantages sociaux de votre région  
c.c. : Votre gestionnaire  
c.c. : Centre de soutien à la rémunération de l'ACMPA  
2701, Promenade Riverside, bureau C090A  
Ottawa (Ontario) K1A 0B1
  
- ◆ Copie conforme à votre section syndicale (secrétaire-trésorier)

## **COMBIEN DE TEMPS AVANT LA DATE OFFICIELLE DOIS-JE AVISER DE MA RETRAITE?**

- ◆ Quatre (4) mois à l'avance, soit un délai raisonnable pour que tous les intervenants accomplissent leurs recherches et vous transmettent les informations adéquates. Nous vous suggérons de joindre tout document juridique ou autre document qui pourrait réduire le montant de votre pension, par exemple : un jugement de divorce, si ceci n'a pas déjà été fait.
  
- ◆ Deux (2) semaines après avoir retourné tous les documents au Centre de régime de retraite, communiquez avec le Service de pension pour vous assurer qu'ils ont reçu tous les documents.

## **CONTACTS :** Centre du régime de retraite

C.P. 2073

Mississauga (Ontario) L5B 3C6 Tél. : 1-877-480-9220

Demande de règlements, soins médicaux et dentaires :

Résidents du Québec autres que ceux de la région de la capitale nationale :

Great-West

800, rue de la Gauchetière Ouest

Bureau 5800

Montréal (Québec) H5A 1B9 Tél. : 1-800-663-2817

Pour tous les autres résidents :

C.P. 3050

Winnipeg (Manitoba) R3C 9Z9 Tél. : 1-800-957-9777

***Aurais-je oublié autre chose?*** OUI

L'assurance-vie de l'ACMPA.

- Il vous est possible de conserver l'assurance-vie quand vous cessez d'être membre actif de l'association, il suffit de communiquer avec un représentant de l'assurance (notez que dès le premier jour de votre retraite, vous n'êtes plus membre actif de l'association).
  
- Votre demande de conversion doit être reçue au siège social de la Great-West dans les 31 jours qui suivent le premier jour de votre retraite.

Administrateur du régime : Pierre A. Jeurond 613-833-2227

## *In Memoriam*

*Du 1<sup>er</sup> septembre 2005 au 28 février 2006*



M. Ronald D. Heinrich  
Kirriemuir, AB

Mme Jacqueline Huard  
Schefferville, QC

Mme Sylvia Broughton  
Terrace Bay, ON

Mlle Andrée Langevin  
Notre Dame du Rosaire, QC

Mme Germaine Gélinas  
St-Jean-de-Matha, QC

Mme Sarah Burns  
Charing Cross, ON

Nos plus sincères condoléances à leurs parents et amis.

*Robert Hunt*

*par Pat E. Fagan*



C'est avec beaucoup de regret que nous avons appris le décès de Robert (Bob) Hunt, le 15 novembre 2005. Bob a été actif au sein de la Section de Terre-Neuve et du Labrador pendant 19 ans, en occupant tout d'abord un poste de directeur en 1972. Il a servi à titre de vice-président en 1975, puis aussi de 1977 à 1983. Bob est ensuite devenu président de section; poste qu'il a occupé d'octobre 1975 à mai 1977, puis d'octobre 1983 jusqu'à sa retraite de la Société canadienne des postes en juillet 1991.

Il a siégé au sein du bureau national de direction pendant 10 ans et il a été actif parmi plusieurs comités nationaux, notamment le comité de négociation et celui des finances.

Bob était très bien connu à travers l'ACMPA, il avait d'ailleurs des amis d'un bout à l'autre du pays. Il a non seulement participé à l'ACMPA, mais il a aussi contribué à son histoire dans un moment crucial pour en faire l'agent négociateur reconnu et respecté que nous connaissons aujourd'hui pour tous les employés des bureaux de poste ruraux. Nous nous souviendrons de lui avec affection et respect pour ses contributions nombreuses à la Section de Terre-Neuve et du Labrador de l'ACMPA, et nous nous souviendrons particulièrement de lui lors des congrès, puisqu'il y ait demeuré actif et impliqué jusqu'au dernier congrès en mai 2005.

Nos plus sincères condoléances à son épouse Violet et à sa famille. Votre perte est notre perte.

par Shirley L. Dressler

Notre site Web national offre :

- De l'information sur qui nous sommes et les membres que nous représentons;
- Le nom des officiers nationaux et ceux des sections, ainsi que la façon de communiquer avec eux;
- Des mises à jour sur les dernières nouvelles;
- Des liens vers d'autres sites pertinents comme celui des sections, d'autres unités de négociation, etc.;
- Des publications, notamment :
  - ✓ La convention collective de l'ACMPA/SCP
  - ✓ Les règlements de l'ACMPA
  - ✓ Le magazine *Le Maître de poste canadien*
  - ✓ Le document sur les concours

Alors visitez notre site bientôt et visitez-le souvent.

[www.cpa-a-acmpa.ca](http://www.cpa-a-acmpa.ca)

---

---

## RAPPEL POUR REMPLIR VOTRE FORMULAIRE DE DÉSIGNATION DU BÉNÉFICIAIRE

### RÉGIME D'ASSURANCE-VIE COLLECTIVE DE L'ACMPA

par Shirley L. Dressler

Dans la dernière édition du magazine *Le Maître de poste canadien*, nous vous avons informés que la compagnie Great-West Life est devenue notre nouvel assureur. Nous avons demandé à tous les membres actifs de remplir un nouveau formulaire de désignation du bénéficiaire. **Nous encourageons ceux qui n'ont pas encore fourni cette information** à le faire immédiatement. Nous vous recommandons fortement de nommer un bénéficiaire puisque l'indemnité de votre police d'assurance sera versée directement à cette personne (personnes), outrepassant votre succession et éliminant les frais visant à homologuer votre testament. Vous pouvez changer le nom de votre bénéficiaire en tout temps en remplissant un nouveau formulaire et en le faisant parvenir à l'administrateur de notre régime d'assurance.

Le régime d'assurance-vie collective de l'ACMPA protège tous les membres actifs. La définition de « membre actif » se retrouve dans les règlements de l'Association (Section II, règlement 2.1). En résumé, un membre actif est un employé de la Société nommé pour une période déterminée, qu'il soit à plein temps ou à temps partiel, qui est représenté par l'ACMPA, qui n'est pas suspendu ou expulsé de son statut de membre, qui a rempli un « dossier du membre », et qui paye les cotisations requises.

Vous trouverez plus de détails sur le régime d'assurance-vie collective de l'ACMPA, ainsi que l'adresse pour communiquer avec l'administrateur du régime, Pierre Jeurond, à la page 12 de ce magazine.

# Régime d'assurance-vie collective

## A – Bénéfice d'assurance-vie

1. À compter du 1<sup>er</sup> août 2005, **tous les membres actifs** de l'Association sont protégés par un bénéfice d'assurance-vie collective de 10 000 \$, conformément aux dispositions de la police de groupe n° 158073, sous-crite par la *Great-West, compagnie d'assurance-vie*, au nom de l'Association.
2. Le montant qui précède est sujet à une révision périodique.
3. Ladite assurance restera en vigueur tant et aussi longtemps que *l'employé demeurera un membre actif de l'Association*.
4. La protection existe tant que cette police est en vigueur.
5. La protection cessera à la fin du mois durant lequel vous atteignez l'âge de 70 ans.
6. Tout nouveau membre actif est couvert en vertu de ce régime dès la date à laquelle son adhésion à l'Association est reconnue par celle-ci.

## B – Bénéfice en cas d'invalidité totale

1. La police prévoit le maintien de votre assurance collective, pourvu que les conditions suivantes existent :
  - a) vous devenez complètement invalide avant votre 65<sup>e</sup> anniversaire de naissance;
  - b) votre invalidité est telle que vous êtes incapable d'accomplir un travail de quelque nature que ce soit;
  - c) vous demeurez un membre actif de l'Association.
2. Cette protection ne s'étend pas au-delà de votre 65<sup>e</sup> anniversaire de naissance.
3. Si vous cessez d'être membre durant votre incapacité et avant votre 65<sup>e</sup> anniversaire de naissance, vous devez considérer le privilège de conversion inscrit à l'item C ci-après.
4. Vous avez fait application pour l'exonération de primes dans les délais prévu au contrat.

## C – Bénéfice de conversion

1. Cette assurance peut être convertie en certains types d'assurance-vie individuelle alors émis par la *Great-West*.
2. Pour pouvoir effectuer cette conversion, les conditions qui suivent doivent exister :
  - a) vous devez cesser d'être membre actif de l'Association avant ou à l'âge de 65 ans;
  - b)  **votre demande de conversion doit être reçue au siège social de la Great-West dans les 31 jours qui suivent la date à laquelle vous cessez d'être membre actif de l'Association.**
3. Présentement, la protection maximale disponible est de 10 000 \$.
4. Votre état de santé au moment de la conversion n'est pas un facteur à considérer.
5. Ce privilège ne peut être accordé après les 31 jours qui suivent votre 65<sup>e</sup> anniversaire de naissance, même si vous continuez à travailler après cette date.

## D – Bénéficiaire

1. Vous trouverez, ci-dessous, un formulaire vous permettant d'enregistrer le nom du bénéficiaire devant toucher les sommes dues aux termes de la police, advenant votre décès.
2. Vous avez le droit de changer ce bénéficiaire désigné au besoin.
3. Si aucun bénéficiaire n'est désigné, les sommes dues seront payables à la succession par l'entremise d'un administrateur, exécuteur ou ayant(s) droit.
4.  **Si la personne désignée comme bénéficiaire est un mineur qui n'a pas la capacité juridique voulue, cocher la boîte ci-dessous (dans le formulaire de désignation du bénéficiaire) et un formulaire de Nomination de Fiduciaire vous sera envoyé pour compléter.**

## Certificat d'assurance

1. La *Great-West, compagnie d'assurance-vie*, certifie que le porteur dudit certificat est assuré pour la somme de 10 000 \$, conformément aux dispositions de la police de groupe n° 158073 :
  - a) pourvu qu'il soit membre actif de l'Association canadienne des maîtres de poste et adjoints; et
  - b) pourvu qu'il soit âgé de moins de 70 ans.
2. Ce montant d'assurance est payable lors du décès de l'assuré, résultant de toute cause quelle qu'elle soit, au dernier bénéficiaire inscrit dans les dossiers de la *Great-West*.
3. Si aucun bénéficiaire n'est inscrit dans les dossiers de la *Great-West*, l'assurance doit être versée à l'administrateur, exécuteur ou ayant(s) droit de la succession du défunt.
4. La police comprend un bénéfice en cas d'invalidité et un privilège de conversion.
5. Ledit certificat ainsi que la documentation ci-dessus visant à décrire les particularités de l'assurance sont présentés exclusivement à titre d'information.
6. S'il y a conflit entre ce qui précède et les dispositions de la police de groupe n° 158073 dont l'Association est titulaire, ce sont les dispositions de ladite police n° 158073 qui ont préséance.

**Si vous désirez des renseignements supplémentaires au sujet de ce régime d'assurance-vie collective, prière de communiquer avec :**

**Pierre A. Jeurond, Administrateur**  
**Régime d'assurance-vie collective de l'ACMPA**  
**Casier Postal 189**  
**Cumberland ON K4C 1E6**

613-833-2227      pjeauro@magma.ca

2006/03

Conserver les informations ci-dessus pour vos dossier.

(Une fois complétée, veuillez détacher et retourner cette partie à l'adresse ci-dessus.)

## Formulaire de désignation du bénéficiaire (VEUILLEZ ÉCRIRE EN LETTRES MOULÉES)

### Avis important concernant le régime d'assurance-vie collective

- Avant de compléter ce formulaire, vous devez avoir signé un dossier du membre de l'Association.
- Ce formulaire devrait être complété **qu'une seule fois**, sauf si vous voulez l'amender. (ex. changement de votre nom ou celui du bénéficiaire)
- Quand ce formulaire est complété par un membre, le membre doit faire témoigner sa signature par quelqu'un autre que le bénéficiaire.
- **Bénéficiaire d'âge mineur** : OUI  NON  • **Langue préférée**: anglais  français  Tél. (maison) : (\_\_\_\_)\_\_\_\_\_

Je, \_\_\_\_\_ résidant(e) dans la province de \_\_\_\_\_  
*prénom et nom du membre* *nom du bureau de poste*

est assuré(e) en vertu de la police de groupe n° 158073 déclare que toutes les sommes payables aux termes de ladite police, à mon décès, doivent être versées

à \_\_\_\_\_  
*prénom et nom du bénéficiaire* *lien de parenté du bénéficiaire avec le membre*

Daté à \_\_\_\_\_ ce \_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_ 20\_\_\_\_  
*ville, province*

\_\_\_\_\_  
*signature du témoin*

\_\_\_\_\_  
*signature du membre*